



ArcelorMittal

COMPTE RENDU

Rencontre régulière du
Comité de suivi avec le voisinage

Tenue le 15 juillet 2019

Compte rendu rédigé par



TRANSFERT
Environnement et Société

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - ROUYN-NORANDA -
SHERBROOKE - SAGUENAY

Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	1
2	Approbation de l'ordre du jour.....	1
3	Actions de suivi.....	1
4	Présentation thématique sur le bruit.....	4
5	Présentation du processus de production de l'acier	8
6	Point statutaire : suivi des projets	9
7	Communications.....	11
8	Point statutaire : suivi des plaintes.....	11
9	Varia.....	11
10	Tour de table	14
11	Prochaine rencontre	16
12	Actions de suivi.....	16

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

1 MOT DE BIENVENUE

M. Alex Craft, animateur, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre de 2019. Il souligne la présence de M. Stéphane Pepin, de la firme WSP, qui réalisera la présentation sur les relevés sonores.

Puis, il cède la parole à M. Louis-Philippe Péloquin, directeur des communications. Après avoir remercié les membres de s'être déplacés, en particulier en période estivale, il souligne que pour cette rencontre, ArcelorMittal a fait un effort particulier pour limiter l'utilisation de contenants jetables pour la collation et le café.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il mentionne deux ajouts au point varia proposés d'emblée par ArcelorMittal :

1. La divulgation de l'octroi d'un contrat, par ArcelorMittal, à une firme pour qui travaille un membre du Comité, afin d'éviter toute perception de conflit d'intérêt
2. Le suivi des démarches avec l'Association de Chasse et Pêche de Contrecœur

Puis, il demande si les membres souhaitent ajouter des points en varia.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>À la suite d'un article paru hier dans Le Devoir, j'aimerais qu'on discute de la Bourse du carbone. Vous en avez parlé lors de la dernière rencontre, j'ai enfin compris à quoi cela servait, mais je crois qu'il y aurait une réflexion à avoir sur le sujet.</i>	M. Chabot répond qu'il s'agit justement d'un point qu'ArcelorMittal proposait d'aborder lors de la prochaine rencontre du Comité.

Ces ajouts effectués, l'ordre du jour est adopté. Il figure à l'annexe 2.

3 ACTIONS DE SUIVI

Les actions de suivi de la dernière rencontre sont présentées.

Précisions sur le financement du projet de fours de réchauffe

M. Luc Chabot, directeur de l'environnement, rappelle que le Comité avait demandé des précisions sur le financement du projet de fours de réchauffe par le Fonds vert.

Il explique qu'ArcelorMittal recevra 5 M\$ pour chacun des fours, dont la moitié sera sous forme de prêt, et la moitié sous forme de subvention. Dans son ensemble, le projet représente 63 M\$, de sorte qu'il sera financé à 8 % par le Fonds.

Qualité de l'air : comparaison entre les résultats observés sur la propriété et les normes applicables aux limites de la propriété

M. Chabot rappelle qu'ArcelorMittal possède deux sites d'enfouissement des poussières d'aciérage sur sa propriété (un pour Contrecœur-Est, un pour Contrecœur-Ouest), et qu'en vertu des décrets obtenus pour ces sites, un suivi de la qualité de l'air est requis par le ministère à trois points de mesure :

- En amont du site d'enfouissement, selon les vents dominants (particules totales)
- En aval du site d'enfouissement, selon les vents dominants (particules totales)
- En aval du site d'enfouissement, mais plus loin (particules fines)

Des normes existent concernant les résultats des échantillonnages, mais elles s'appliquent aux limites de la propriété, alors que les échantillons sont pris sur la propriété (dans les deux premiers cas, très près du lieu où sont manipulées les poussières). Lors de la dernière rencontre, les membres avaient demandé si les résultats obtenus avaient déjà excédé les normes applicables aux limites de la propriété, afin de les aider à interpréter ces résultats.

M. Chabot indique que :

- La plupart des résultats obtenus depuis 2006 et 2008 sont largement en-deçà des normes.
- Dans le cas des **particules totales** (stations 1 et 2), ArcelorMittal note en moyenne 3,4 dépassements par année aux points de mesure. Ces dépassements peuvent être occasionnés par des vents plus forts, ou par la manipulation de poussières à proximité.
- Dans le cas des **particules fines** (stations 3), ArcelorMittal note en moyenne 1,3 dépassement par année au point de mesure. Le point de mesure est situé à proximité d'une aire d'entreposage de billettes.

Validation de l'étude de la contamination des sols par le MELCC

M. Péloquin rappelle que, lors de la dernière rencontre, le Comité a demandé si le ministère de l'Environnement a étudié la contamination des sols dans son rapport de caractérisation de l'air ambiant (2016).

M. Chabot explique que :

- Le ministère de l'Environnement a effectivement étudié, de façon exploratoire, la contamination des sols, et a détecté des métaux dans le milieu.
- Lorsqu'elle réalise des travaux d'excavation sur sa propriété, ArcelorMittal doit également procéder à des caractérisations des sols :

- Lors de ces caractérisations, la présence de métaux (plomb, zinc, etc.) est généralement détectée. Ceux-ci ne sont pas très solubles dans l'eau, et ont donc des chances extrêmement faibles de contaminer la nappe phréatique.
- Il est très rare d'identifier des paramètres organiques :
 - Cela est arrivé quelquefois lors de déversements : dans ces cas, les sols sont traités rapidement
 - Il est arrivé, à une reprise, qu'une petite zone contaminée ait été détectée, à l'ancien emplacement d'un réservoir de produits pétroliers.
- Par ailleurs, dans le cadre des attestations d'assainissements, le ministère a demandé à ArcelorMittal de fournir un historique de l'utilisation de ses terrains. Il est probable qu'une caractérisation des sols soit ensuite demandée.

Avancement des analyses supplémentaires sur le chrome hexavalent

M. Chabot rappelle que la direction de la santé publique a recommandé que le ministère de l'Environnement réalise des analyses supplémentaires pour mesurer la concentration de chrome hexavalent dans le milieu. En effet, les méthodes actuelles ne permettent que de mesurer la quantité totale de chrome (ce qui a été fait par le ministère en 2016), alors que la norme porte spécifiquement sur le chrome hexavalent, qui peut poser des risques s'il est présent en trop grande concentration.

Pour établir cette concentration, de nouveaux échantillonnages seront finalement requis, ce qui occasionnera des délais plus importants. En effet, la méthode spécifique pour y parvenir n'est pas encore développée, et des tests sont actuellement réalisés à cet effet en Abitibi.

Selon les informations connues par ArcelorMittal, le chrome principalement présent dans le milieu est du chrome trivalent.

M. Craft valide qu'ArcelorMittal fera un suivi au Comité lorsque l'information sera disponible, et M. Péloquin confirme que oui.

La question suivante est ensuite formulée :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Qu'est-ce que le chrome hexavalent exactement?</i>	M. Chabot explique que les molécules de chrome peuvent prendre différentes formes, c'est-à-dire qu'elles peuvent comporter 3 électrons (chrome trivalent) ou 6 électrons (chrome hexavalent). Le chrome trivalent est une forme plus stable, tandis que le chrome hexavalent est plus dangereux pour la santé.

Normes applicables – qualité de l’eau potable

À la demande des membres, M. François Handfield, directeur général de la Ville de Contrecoeur et membre du Comité, donne des précisions sur les normes sur la qualité de l’eau potable. Il indique que Contrecoeur, comme l’ensemble des villes québécoises, est régie par le *Règlement sur la qualité de l’eau potable*. Puis, il suggère d’acheminer aux membres par courriel le dernier bilan annuel de la Ville, déposé au ministère le 19 mars 2019, ainsi que des extraits de la réglementation.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce que ce rapport est disponible sur le site de la Ville?</i>	M. Handfield répond que ce serait à vérifier.
<i>La question que nous avons posée portait spécifiquement sur le chrome.</i>	M. Chabot confirme qu’une norme existe concernant le chrome dans l’eau potable. M. Handfield ajoute que les données mesurées à Contrecoeur sont en-deçà de 0,005 mg/L, alors que la norme à respecter est de 0,05 mg/L. <i>Un membre ajoute qu’à sa connaissance, à l’usine de filtration, la turbidité de l’eau est vérifiée, et que le reste du traitement est assuré par le système de filtration.</i>
<i>Est-ce que l’eau que vous puisez est analysée avant le début du traitement, ou seulement à la sortie?</i>	M. Handfield répond qu’il n’en est pas certain. L’eau potable fait toutefois l’objet de vérifications très sérieuses par la Ville. M. Chabot ajoute qu’ArcelorMittal analyse certains paramètres dans les eaux qu’elle rejette, mais qu’il n’est pas certain si l’ensemble des paramètres sont vérifiés.

4 PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LE BRUIT

M. Péloquin rappelle qu’un mandat a été donné à une firme externe comme suite aux demandes citoyennes afin de réaliser de nouveaux relevés sonores et, éventuellement, mettre en place des mesures d’atténuation concrètes. Puis, il cède la parole à M. Stéphane Pepin, de la firme WSP, qui a effectué les relevés.

D'abord, M. Pepin explique qu'en l'absence d'une réglementation spécifique à la Ville de Contrecoeur, la note d'instruction 98-01 du ministère de l'Environnement a été utilisée pour interpréter les résultats. Une note d'instruction n'a pas de valeur légale : elle sert plutôt de référence au ministère, et peut devenir une obligation réglementaire si elle est intégrée à un certificat d'autorisation, par exemple. Selon cette note d'instruction, les valeurs à respecter sont de **40 dB (la nuit)** et **45 dB (le jour)**, à moins que les valeurs dans le milieu, c'est-à-dire sans les activités de l'usine, soient supérieures à ces valeurs. Le cas échéant, les valeurs du milieu font office de niveau à respecter.

Puis, il explique que des mesures ont été prises à différents endroits, afin de pouvoir établir une simulation de la propagation sonore des opérations d'ArcelorMittal à Contrecoeur :

- À la limite du quartier résidentiel, le plus loin possible de l'usine, pour établir le niveau sonore sans la contribution de l'usine (P1 et P2)
- Sur la propriété d'ArcelorMittal, à titre indicatif (P3 et P4)
- Dans le secteur résidentiel (P5 et P6)
- À quatre emplacements supplémentaires, nommés points de calcul, pour entraîner plus de précision dans la simulation réalisée (P7 à P10)
- Directement sur les équipements d'ArcelorMittal, à l'aciérie et à l'usine de réduction

La simulation prend en considération plusieurs facteurs, comme la distance, les données météo, l'absorption du sol et les effets d'écran. Elle est disponible dans les diapositives présentées, à l'annexe 3.

Les principaux résultats observés sont les suivants :

- La principale source de bruit semble être la sortie du dépoussiéreur aérien. Un silencieux pourrait potentiellement être installé à cet endroit.
- Le jour, les résultats sont conformes pour l'ensemble des points
- La nuit, des dépassements ont été observés aux points P5, P6 et P8, situés dans le secteur résidentiel

M. Craft valide qu'ArcelorMittal fournira plus de détails sur les prochaines étapes lors de la prochaine rencontre, et M. Chabot confirme que oui.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>À quel endroit les données sur la puissance sonore des équipements ont-elles été collectées?</i>	M. Pepin indique qu'elles ont été collectées directement sur les équipements.

<p><i>Si le ministère exigeait qu'ArcelorMittal réalise une étude de bruit, est-ce que la méthodologie utilisée serait conforme?</i></p>	<p>M. Pepin confirme que oui, l'étude pourrait être utilisée telle quelle.</p>
<p><i>Que signifie l'énoncé « opérations normales et scorie » sur la diapositive?</i></p>	<p>M. Chabot indique qu'il peut y avoir d'autres sources de bruit, mais celles-ci seront ponctuelles et de très courte durée. M. Pepin confirme que l'impact des autres sources de bruit est négligeable.</p>
<p><i>Plus au nord, près du IGA et du carrefour giratoire, la valeur de bruit est de 45 dB?</i></p>	<p>M. Pepin indique que non, le niveau sonore a diminué à cet endroit (valeur de 35 dB).</p>
<p><i>Est-ce que l'information accumulée jusqu'à maintenant a permis d'identifier les principales sources de bruit et les actions qui pourraient être mises en place?</i></p>	<p>M. Pepin répond que oui. Le dépoussiéreur aérien constitue l'une des principales sources de bruit.</p>
<p><i>Savez-vous, typiquement, de quel ordre est l'impact de l'installation d'un silencieux?</i></p>	<p>M. Chabot répond qu'un silencieux a été installé à l'usine de réduction et que la différence a été significative, si bien que les contremaitres se demandaient si l'usine était encore en fonction. Cette mesure a toutefois fait en sorte que d'autres sons, non audibles auparavant, sont ressortis. M. Pepin précise que les employés qui travaillent près de ces équipements percevront une différence notable. Cela dit, plus la distance entre les équipements et les individus sera grande, moins la différence sera perceptible. M. Chabot ajoute que, comme présenté sur la diapositive, plusieurs sources de bruit ont été identifiées. Elles seront analysées par ArcelorMittal.</p>
<p><i>Est-ce que les conditions du milieu (saison, présence de feuilles dans les arbres ou d'un couvert de neige, etc.) font une différence dans la propagation du bruit?</i></p>	<p>M. Pepin répond que oui. La simulation a été réalisée en fonction des conditions estivales, puisque les gens sont davantage à l'extérieur à ce moment et ouvrent davantage leurs fenêtres. M. Péloquin ajoute que la construction de nouvelles résidences contribuera à atténuer le bruit, en devenant un écran, pour les résidences derrière.</p>

<p><i>À quoi peut-on s'attendre en termes d'échéanciers?</i></p>	<p>M. Chabot répond qu'ArcelorMittal devra évaluer l'impact financier de chaque projet avant d'élaborer un calendrier. Le rapport présenté a été reçu par son équipe le vendredi précédant la rencontre, il est donc trop tôt pour se positionner.</p> <p>M. Péloquin rappelle que l'identification de mesures efficaces pour le bruit n'est pas simple : ce n'est pas toujours la source la plus bruyante qui a l'impact le plus important pour le milieu.</p>
<p><i>À la Ville, notre principale préoccupation est le bruit du trafic sur l'autoroute. Est-ce que ces études permettent de distinguer le bruit en provenance de l'usine et le bruit en provenance de l'autoroute?</i></p>	<p>M. Pepin indique que les mesures prises aux points P1 et P2 permettent de donner une bonne évaluation à ce niveau. Toutefois, lorsque les mesures ont été prises à P5 et P6, il y avait beaucoup de construction en cours, de sorte que les mesures ont été contaminées. Les données prises de nuit permettent donc de donner une bonne indication, mais pas celles de jour.</p>
<p><i>Il serait donc possible de faire cette évaluation lorsque ces travaux de construction seront terminés?</i></p>	<p>M. Pepin répond que oui.</p>

Puis, M. Péloquin demande l'avis du Comité, à savoir si les résultats présentés sont conformes à leur expérience, et s'il y a des bruits qu'ils estiment plus dérangeants.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<p><i>Pour ma part, il y avait, auparavant, la corne de brume.</i></p> <p><i>Il y a une subjectivité à ce qui est dérangeant, il y a beaucoup de bruits qui s'additionnent dans un quartier résidentiel.</i></p>	<p>M. Chabot suggère que M. Pepin donne des exemples pour illustrer l'intensité sonore.</p> <p>M. Pepin donne les exemples suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décollage d'un avion : 120 dB • Autoroute : 70 dB • Conversation moyenne : 60-65 dB

<i>Est-ce que les valeurs de bruit des sifflements de trains à Contrecœur sont nettement au-dessus de ces données?</i>	M. Handfield explique que les sifflements sont obligatoires en l'absence de barrières.
<i>Est-ce que les trains circulent la nuit?</i>	M. Handfield répond que non. Il y a quatre trains qui circulent chaque jour.
<i>Mais cela fait du vacarme.</i>	M. Handfield répond que la situation s'est améliorée, puisque les trains circulaient auparavant dans le cœur du quartier résidentiel.

5 PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRODUCTION DE L'ACIER

Comme demandé par les membres lors de la dernière rencontre, M. Chabot présente les différentes étapes de la production d'acier, avec les intrants et extrants du processus. Un schéma détaillé est présenté à l'annexe 3, ainsi que des graphiques présentant les quantités spécifiques des différentes matières résiduelles générées par l'entreprise.

Pour résumer :

- Deux matières premières sont utilisées pour produire de l'acier :
 - Des boulettes d'oxyde (environ 2,2-2,3 millions de tonnes par année), en provenance de la Côte-Nord.
 - De la ferraille (environ 800 000 tonnes par année)
- La grande majorité des résidus et sous-produits sont valorisés d'une façon ou d'une autre, par exemple :
 - Les résidus non métalliques (*fluff*) issus du déchetage de la ferraille sont acheminés à des lieux d'enfouissement sanitaires pour servir de matériel de recouvrement.
 - Des eaux alcalines sont générées par le passage de la pluie à travers les poussières d'aciérage, déposées dans les cellules des lieux de dépôt définitif. Elles sont récupérées par un système mis en place au fond des cellules, pour éviter qu'elles ne viennent contaminer la nappe phréatique. Puis, elles sont ensuite acheminées au complexe de St-Patrick, où elles sont utilisées pour le traitement des eaux.
 - Les activités de l'aciérie génèrent du laitier de scorie. Celui-ci est revendu à Harsco, qui en extrait le fer pour le retourner à ArcelorMittal, puis, commercialiste la scorie comme agrégat, pour faire des routes, par exemple. C'est d'ailleurs pour le transport de la scorie que le projet de nouvelle route interne a été développé.
- Les poussières d'aciérage constituent le seul résidu qu'ArcelorMittal n'a pas de technologie pour valoriser. Elles sont récupérées par les dépoussiéreurs, puis enfouies dans les cellules des deux lieux de dépôt définitif.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Quel est le pourcentage de fer contenu dans le minerai que vous recevez?</i>	M. Chabot répond que le minerai contient environ 65 % de fer lorsqu'il arrive à Contrecœur, et entre 92 et 95 % à la sortie de l'usine de réduction.
<i>Le rôle de l'usine de réduction est donc de concentrer le minerai?</i>	M. Chabot confirme que oui. L'usine de réduction permet notamment de retirer l'oxygène. 1,6 tonne d'oxyde de fer est nécessaires pour produire une tonne de fer réduit.
<i>Est-ce que 100 % des boulettes proviennent de la Côte-Nord?</i>	M. Chabot répond que oui, sauf lors de rares exceptions (en cas de problèmes d'approvisionnement).
<i>Que fait l'oxygène ensuite?</i>	M. Chabot répond que l'oxygène réagit avec le monoxyde de carbone et l'hydrogène, ce qui génère du CO ₂ et de la vapeur d'eau.
<i>Le fluff est aussi absorbant.</i>	M. Péloquin confirme que oui.
<i>Est-ce que la calamine est recyclée?</i>	M. Chabot répond qu'elle sert de matière première dans les procédés des industries auxquelles elle est vendue.
<i>Qu'est-ce que le réfractaire?</i>	M. Chabot répond qu'il s'agit de brique. Plusieurs types existent, dont la plupart sont valorisés.
<i>Chaque fois que l'acier est chauffé, cela génère de la calamine?</i>	M. Chabot confirme que oui, en raison de la présence d'oxygène. L'acier est beaucoup plus stable lorsqu'il refroidit.
<i>C'est intéressant, on n'imagine pas tout ce qui entre et tout ce qui sort.</i>	

6 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PROJETS

M. Chabot fait le suivi des quatre principaux projets d'investissement en cours pour améliorer la performance environnementale des installations :

- Remplacement du dépoussiéreur de la hotte de toit à Contrecœur-Ouest (complété)
- Remplacement des fours de réchauffe à Contrecœur-Est et Ouest
 - Pour Contrecœur-Ouest, la première billette a été produite la semaine précédant la rencontre, et dès le matin de la rencontre, seul le nouveau four était utilisé
 - Pour Contrecœur-Est, le projet se poursuit selon les échéanciers annoncés
- Construction d'une route reliant Contrecœur-Est et Ouest
 - La conduite d'Énergir a été relocalisée en profondeur (10 mètres plutôt qu'un mètre) et est maintenant en opération.
 - Les prochaines étapes seront de replacer des équipements et les sols, et de compléter une petite section de route.
 - ArcelorMittal s'attend à pouvoir utiliser la route dès cet automne.
- Amélioration du système de gestion des poussières à Contrecœur-Est
 - Le design du système a changé, afin de s'ajuster à l'espace disponible.
 - Ce changement entraînera des délais : le projet devrait être complété lors de l'arrêt de l'usine au printemps 2020, plutôt qu'à l'automne 2019.

L'inauguration de la nouvelle route interne devrait avoir lieu à la mi-août, et ArcelorMittal aimerait inviter les membres du Comité intéressés à être présents. Une invitation sera acheminée par courriel dès que la date officielle sera fixée.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce le même four qu'à Longueuil?</i>	M. Chabot répond qu'il s'agit du même fournisseur, mais que le design est différent, et que sa qualité est meilleure (le four de Longueuil date de 2012).
<i>Est-ce que la nouvelle route interne est asphaltée?</i>	M. Chabot répond que certains secteurs seront asphaltés (stationnement pour les employés, courbes, joint avec la route existante).
<i>Comment se compare la largeur de la nouvelle route à celle de la route 132?</i>	M. Chabot répond que l'emprise totale (soit l'espace entre les deux fossés) est de 30 mètres.
<i>Est-ce que les camions circuleront dans un seul sens?</i>	M. Chabot répond que les camions circuleront dans les deux sens. Cela représente environ 150 camions par jour.
<i>Est-ce que cela réglerait la problématique de circulation?</i>	M. Péloquin indique que le projet aura un impact positif sur la route 132, la Montée de la Pomme d'Or et la route des Acéries.

Est-ce que cette modification risque d'entraîner une augmentation de la température de l'eau que vous déversez dans le fleuve?

M. Chabot répond que le système sera en circuit fermé, il n'y aura pas davantage de rejets, et l'eau qui servira d'appoint sera dans une tour de refroidissement.

7 COMMUNICATIONS

M. Péloquin souligne qu'une nouvelle page a été créée sur le site Internet d'ArcelorMittal afin de présenter le Comité de suivi et de déposer la documentation relative à celui-ci, incluant les comptes rendus et les ordres du jour (qui étaient déjà déposés sur le site, sur une page plus générale). La nouvelle page est destinée aux membres et à la communauté de façon générale.

Les membres indiquent que cette page leur convient.

8 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PLAINTES

M. Péloquin indique qu'une plainte a été formulée à la toute fin du trimestre précédent (31 mars), en lien avec le bruit semblant être généré par l'usine, les poussières et le nettoyage des habitations.

Un suivi par courriel a été réalisé par l'entreprise, et la personne à l'origine de la plainte n'a pas donné suite.

9 VARIA

Rencontre de travail exploratoire – industriels de Contrecœur

M. Handfield explique qu'une invitation a été lancée à l'ensemble des entreprises du parc industriel afin de tenir une rencontre sur la cohabitation industrielle-résidentielle à Contrecœur. Cette rencontre a eu lieu le 26 juin 2019.

La rencontre a été l'occasion :

- D'établir un premier contact, en vue d'une éventuelle collaboration;
- De présenter le technicien en environnement nouvellement embauché par la Ville, M. Joël Boisclair-Roberge, qui établira des contacts individuels avec les industriels;
- De jeter les bases d'un projet pilote de nettoyage de la montée de la Pomme d'Or, comme suggéré par le Comité, qui serait réalisé de façon conjointe entre les industriels. La rencontre a d'ailleurs permis de constater que le Groupe Robert s'est porté acquéreur d'un balai de rue, qui pourrait éventuellement être utilisé pour ce projet pilote.

Il souligne que Transfert Environnement et Société a été mandatée pour animer la rencontre, afin que ce soit réalisé par un tiers neutre.

M. Craft ajoute que Transfert a présenté les travaux du Comité de suivi d'ArcelorMittal, et a souligné que l'idée découlait directement des propositions et commentaires des membres. Il les félicite pour cette contribution.

M. Handfield ajoute qu'il lui fera plaisir de faire des mises à jour régulières de ce projet aux membres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce qu'Harsco était présent à la rencontre?</i>	M. Handfield répond que non.
<i>Il s'agit quand même d'un gros joueur.</i>	M. Handfield répond que oui, mais qu'ils sont les plus loin sur le plan géographique. Grantech, Groupe Robert et Synagri comptaient parmi les participants. M. Péloquin ajoute que le bon déroulement de cette rencontre incitera probablement d'autres joueurs à participer.

Contrat octroyé par ArcelorMittal à une firme qui embauche un membre du comité

M. Péloquin explique que la firme pour laquelle travaille Mme Marie-Michèle Desrosiers, membre du Comité, a été embauchée par ArcelorMittal pour réaliser des travaux de maintenance dans l'usine. Englobe a en effet été sélectionnée par appel d'offres pour ces travaux. L'équipe a cru bon d'en faire mention aux membres, dans une optique de transparence, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de malaise ou de perception de conflit d'intérêt.

M. Craft rappelle que le Comité de suivi est consultatif et non décisionnel, et que ce contrat ne devrait en principe pas empêcher Mme Desrosiers de bien réaliser son travail au Comité. Les membres ne doivent toutefois pas hésiter à faire mention de tout malaise à ce sujet, et une discussion pourrait avoir lieu au besoin.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce un contrat de longue durée?</i>	M. Chabot répond que non. Il s'agit en fait d'une mise à jour de l'inventaire de l'amiante dans certaines usines, qui doit être réalisée annuellement.

<p><i>Il y a un début et une fin à ce contrat?</i></p>	<p>M. Chabot répond que le contrat est déjà possiblement terminé.</p> <p>M. Péloquin ajoute qu’il s’agit d’un contrat de quelques heures seulement.</p>
<p><i>Ce n’est pas le Comité qui décide qui est embauché.</i></p>	<p>M. Péloquin répond que c’est le service des approvisionnements qui a sélectionné la firme, et non les membres de l’équipe présents au Comité. De plus, c’est la firme qui a désigné cette employée pour réaliser l’inventaire.</p>

Discussion sur la Bourse du carbone

Un membre distribue un article paru dans *Le Devoir* la veille, intitulé « [La Bourse du carbone québécoise est plus efficace que les autres](#) ». Il mentionne avoir trouvé l’article très intéressant, et croit qu’il pourrait être pertinent que l’indice de la bourse de carbone soit davantage utilisé comme indicateur. Il espère déclencher une réflexion par la distribution de cet article, qui pourra être poursuivie lors des prochaines rencontres.

M. Chabot souligne qu’il serait possible que le système change après les élections fédérales cet automne, comme cela a été le cas en Ontario. Il précise également que certaines provinces ont contesté la constitutionnalité de la loi fédérale à ce sujet, mais que cela n’a pas porté fruit pour l’instant.

L’article en question est accessible à l’adresse suivante :

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/558656/la-bourse-du-carbone-quebecoise-est-plus-efficace-que-les-autres>

Il confirme de plus que la question des GES sera abordée lors de la prochaine rencontre du comité.

Démarches avec l’Association de Chasse et Pêche

Un membre du Comité rappelle que l’Association de Chasse et Pêche s’inquiétait des effets des rejets d’ArcelorMittal sur la température de l’eau, en particulier pour les activités de pêche hivernale. Ces démarches l’ont interpellé et l’ont incité à faire des recherches pour mieux comprendre la problématique et ainsi élaborer des pistes de solution, qu’il souhaite partager au Comité.

Il explique qu’il est à son avis insuffisant de simplement mesurer la température de l’eau. En effet, la dépense de la chaleur dépend de différents facteurs :

- Plus le volume est important, plus la vitesse l’est également, et plus les fluctuations de températures sont importantes.

- La période d'étiage (niveau le plus bas), lors de laquelle ont lieu les activités de pêche sur glace, est celle où les températures sont les plus basses, et les fluctuations, les moins importantes.
- La saison 2018-2019 a été exceptionnelle en ce qui a trait aux quantités d'eau :
 - Lors de la période d'étiage, elles ont été au-dessus de la moyenne, mais au-dessous des maximums historiques
 - Depuis le printemps, elles excèdent tous les niveaux historiques

En tenant compte de l'impact du volume et de la vitesse sur la température de l'eau, certaines pistes de solution pourraient être évaluées :

1. Rétablir le chenal naturel, qui, semble-t-il, a été comblé
2. Détourner l'exutoire d'eau plus chaude en provenance d'ArcelorMittal
 - a. M. Chabot indique certaines réserves, en raison de l'élévation du territoire.
3. Draguer le chenal navigable, en face de l'église, qui est en train de se combler en raison d'une sédimentation normale, ce qui fait en sorte de limiter le débit de l'eau froide.
 - a. M. Handfield explique qu'il est complexe de réaliser le dragage à cet endroit, en raison notamment de toutes les autorisations nécessaires, mais que cela a déjà été demandé au Port de Montréal comme mesure compensatoire dans le cadre de leur projet d'agrandissement.

Le membre indique qu'il trouverait intéressant qu'ArcelorMittal aille rencontrer l'Association avec les pistes présentées. Il mentionne également avoir cherché de l'information sur la dispersion de l'eau, mais n'avoir rien trouvé. Il aimerait bien recevoir de l'information à ce sujet, si ArcelorMittal en a.

M. Craft le remercie du travail rigoureux effectué. Puis, il demande à ArcelorMittal des précisions sur le suivi réalisé avec l'Association. M. Chabot répond que celle-ci n'avait pas donné suite à son contact, mais qu'il y aura une relance.

10 TOUR DE TABLE

M. Craft invite les membres à partager leurs commentaires sur le déroulement de la rencontre et sur les thématiques abordées.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<p><i>J'ai apprécié la présentation sur les relevés sonores ainsi que l'intervention d'un membre sur la température des eaux du fleuve. La rencontre était très intéressante, nous apprenons graduellement beaucoup de choses.</i></p>	
<p><i>Félicitations. Les projets progressent, c'est positif. J'apprécie participer au Comité, ça nous tient au courant et c'est intéressant.</i></p>	
<p><i>Je suis ici comme observateur et j'ai trouvé cela intéressant.</i></p>	
<p><i>Je crois que la page Web du Comité deviendra un outil puissant. Puisque nous ne sommes pas nombreux à siéger au Comité et lorsque les gens nous posent des questions, nous pourrions les diriger vers celui-ci. Les gens verront que nous avons des discussions intéressantes. J'apprends beaucoup de choses au Comité, cela alimentera la Ville, et sera utile pour nos employés également, qui sont aussi des citoyens.</i></p> <p><i>Nous pourrions peut-être faire des suggestions pour la page Web.</i></p>	
<p><i>Je suis allée consulter la page, puisque je me faisais poser des questions.</i></p> <p><i>Je trouve les rencontres très intéressantes, les présentations sont précises et le tout est vraiment bien présenté.</i></p>	
<p><i>Chapeau pour la transparence. Je trouve extraordinaire que vous ayez reçu vos résultats de suivi sonores vendredi dernier, et que vous nous les présentiez aujourd'hui.</i></p>	

<p><i>Il s'agit de ma première participation au Comité, et je suis bien impressionnée de constater la quantité d'information partagée. De plus, c'est tout à l'honneur des citoyens de se déplacer pour venir s'informer et proposer des solutions.</i></p>	
<p><i>Merci pour votre attention pendant ma présentation tout à l'heure.</i></p>	

11 PROCHAINE RENCONTRE

M. Péloquin remercie les membres et souligne le bon déroulement de la rencontre et la qualité des échanges. Il mentionne que l'équipe d'ArcelorMittal est heureuse de la rencontre et du processus dans son ensemble.

M. Quenneville souligne que la qualité des interventions fait la qualité des rencontres, et remercie les membres de s'être déplacés.

Les thématiques proposées pour la prochaine rencontre sont les suivantes :

- Visite extérieure des installations
- Bilan des gaz à effet de serre
- Autres, en fonction de l'information disponible

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la rencontre s'est terminée vers 20 h 55.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion

12 ACTIONS DE SUIVI

Pendant la rencontre, l'équipe d'ArcelorMittal s'est engagée à :

- Tenir le Comité informé de l'avancement de l'étude supplémentaire sur le chrome hexavalent
- Acheminer aux membres le dernier bilan annuel de la Ville en matière d'eau potable, ainsi que des extraits pertinents de la réglementation, et vérifier si le bilan est disponible sur le site de la Ville

- Vérifier si la Ville teste les paramètres présents dans l'eau avant leur traitement, ou seulement à la sortie
- Vérifier quels paramètres sont testés par ArcelorMittal dans les eaux brutes
- Lors de la prochaine rencontre, préciser quelles seront les prochaines étapes, suite aux relevés sonores
- Acheminer une invitation aux membres, par courriel, à l'inauguration de la nouvelle route interne
- Tenir le Comité informé de l'avancement des démarches de la Ville en matière de cohabitation industrielle-résidentielle
- Réaliser une présentation sur les émissions de gaz à effet de serre d'ArcelorMittal, avec des précisions sur la Bourse du carbone
- Évaluer la faisabilité des pistes de solution proposées par M. Soltész en ce qui concerne la température de l'eau
- Effectuer une relance auprès de l'Association de Chasse et Pêche de Contrecoeur

COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE - ARCELORMITTAL CONTRECOEUR

Liste des membres à jour le 15 juillet 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Citoyen	Gilles Abella		X
	Citoyen	Abdelkader Benhalima		X
	Citoyen	Claude Dansereau		X
	Citoyenne	Marie-Michèle Desrosiers		X
	Citoyenne	Sylvie Giard	X	
	Citoyen	Serge Hébert		X
	Citoyen	Normand Simoneau	X	
	Citoyen	Joseph A. Soltész	X	
Ville de Contrecoeur	Directeur général	François Handfield	X	
	Directeur des services techniques	Marc Proulx		X
	Adjoint directeur des services	Karl Wayland (substitut)		X
Organisme communautaire	Demain à cœur	Bruno Joly		X
Organisme environnemental	CRE Montérégie	Richard Marois		X
		Ugo Forcier (substitut)		X
Organisme économique	Rues principales Contrecoeur	Julie-Anne Marceau	X	
Organisme récréotouristique	Colonie des Grèves	Yves Beaulieu	X	
Organisme lié à l'enseignement et la recherche	CTTEI	Claude Maheux-Picard	X	

ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA :

M. Gilles Quenneville, vice-président et directeur général, RH et Affaires juridiques

M. Luc Chabot, directeur, Environnement

M. Louis-Philippe Péloquin, directeur, Communications

Mme Karine Raiche, spécialiste, Communications

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur

Mme Camille Montreuil, rapporteuse

COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE
ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecœur
Centre multifonctionnel de Contrecœur
475, rue Chabot, Contrecœur
15 juillet 2019

Ordre du jour (proposition)

1. Mot de bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Actions de suivi
 - Précisions sur le financement du projet de fours de réchauffe
 - Qualité de l'air : comparaison entre les résultats observés sur la propriété et les normes applicables aux limites de la propriété
 - Validation de l'étude de la contamination des sols par le MELCC
 - Avancement des analyses supplémentaires sur le chrome hexavalent
 - Normes applicables – qualité de l'eau potable
4. Présentation thématique sur le bruit
5. Présentation du processus de production de l'acier
6. Communications
 - Nouvelle page Web « Comité de suivi »
7. Point statutaire : suivi des projets
8. Point statutaire : suivi des plaintes
9. Varia
 - Rencontre de travail exploratoire – industriels de Contrecœur
10. Tour de table
11. Prochaine rencontre



Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal

Rencontre régulière #3

15 juillet 2019



Déroulement proposé



1. Actions de suivi
2. Présentation thématique sur le bruit
3. Présentation du processus de production de l'acier
4. Communications
5. Point statutaire : suivi des projets
6. Point statutaire : suivi des plaintes
7. Varia
8. Tour de table
9. Prochaine rencontre

Actions de suivi



Suivis		État d'avancement
1	Précisions sur le financement du projet de fours de réchauffe par le Fonds vert	<ul style="list-style-type: none">• 5 M\$ pour chacun des deux fours (moitié subvention, moitié prêt)• Représente environ 8 % des coûts du projet

3

Actions de suivi



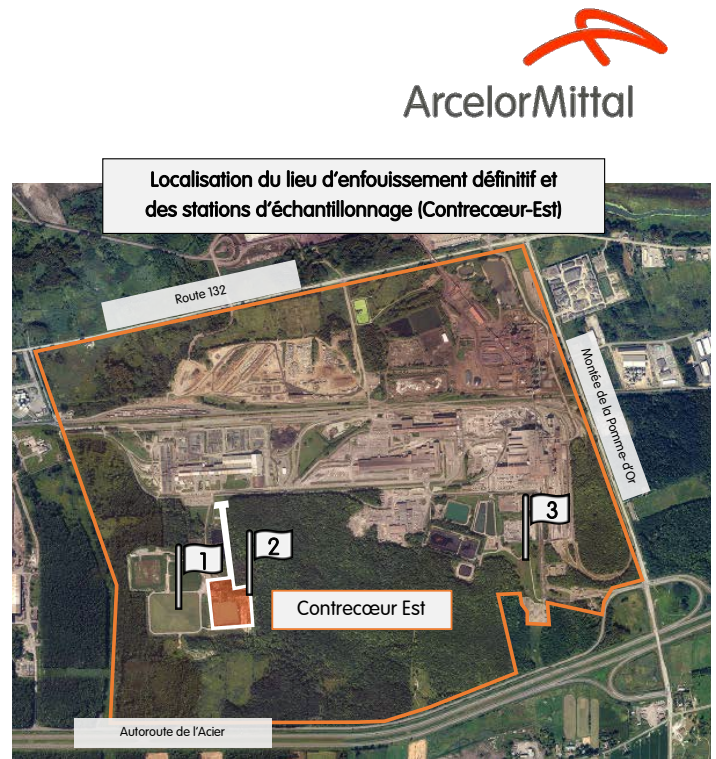
Suivis		État d'avancement
2	Qualité de l'air : comparaison entre les résultats observés sur la propriété et les normes applicables aux limites de la propriété	<ul style="list-style-type: none">• Voir pages suivantes

4

Qualité de l'air

Rappel :

- Présence de deux sites d'enfouissement des poussières d'aciérage (Contrecœur-Est et Contrecœur-Ouest)
- Encadrés par des décrets avec exigences associées, dont le suivi de la qualité de l'air à trois points :
 - En amont de la cellule (particules totales)
 - En aval de la cellule (particules totales et métaux)
 - En aval, mais plus loin (particules fines)



Qualité de l'air

- **Résultats du suivi présentés lors de la dernière rencontre du Comité** : moyennes annuelles respectent les normes (généralement plus de 50 % en-deçà)
 - Voir l'annexe du compte rendu pour le détail
- Quelques dépassements observés au point d'échantillonnage :
 - Stations 1 et 2 (particules totales) : moyenne de 3,4 dépassements par année
 - Station 3 (particules fines) : moyenne de 1,3 dépassement par année
- Normes s'appliquent à la limite de la propriété (en orange), et non au point d'échantillonnage



Actions de suivi



Suivis		État d'avancement
3	Validation de l'étude de la contamination des sols par le MELCC	<ul style="list-style-type: none"> • Étudié de façon exploratoire par le MELCC dans son étude de 2016 • Plusieurs caractérisations réalisées par ArcelorMittal sur sa propriété (obligatoire en cas de travaux d'excavation) : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de métaux • Pas de contamination par des paramètres organiques (qui pourraient poser des risques pour la nappe phréatique) • Étude probable à venir dans le cadre de l'attestation d'assainissement

Actions de suivi



Suivis		État d'avancement
4	Avancement des analyses supplémentaires sur le chrome hexavalent	<ul style="list-style-type: none"> • Requerront finalement de nouveaux échantillonnages – délais plus importants • Le ministère n'a pas pu confirmer à quel moment les résultats seront disponibles
5	Normes applicables – qualité de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnement du Comité à savoir si le chrome est testé dans l'eau potable de Contrecoeur • Information fournie par la Ville à ce sujet

Actions de suivi

Normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*

Substances inorganiques	Concentration maximale (mg/L)
Antimoine	0,006
Arsenic (As)	0,010
Baryum (Ba)	1,0
Bore (B)	5,0
Bromates	0,010
Cadmium (Cd)	0,005
Chloramines (l)	3,0
Chlorates	0,8
Chlorites	0,8
Chrome (Cr)	0,050
Cuivre	1,0
Cyanures (CN)	0,20
Fluorures (F)	1,50
Mercuré (Hg)	0,001
Nitrates + nitrites (exprimés en N)	10,0
Nitrites (exprimés en N)	1,0
Plomb (Pb)	0,010
Sélénium (Se)	0,010
Uranium (U)	0,020

9

Relevés sonores



Rappel :

- Mandat donné à une firme externe suite aux demandes citoyennes de nouveaux relevés sonores :
 - Évaluer l'impact sonore des activités d'ArcelorMittal dans la communauté
 - Identifier les principales sources de bruit en provenance de l'usine

ARCELOR MITTAL PRODUITS LONGS CANADA



ÉTUDE SONORE



Mandat et Méthodologie



- Mesurer le bruit ambiant et résiduel sur une période de 24 heures
- Identifier toutes les sources sonores extérieures
- Mesurer les sources de bruit identifiées
- Calculer les puissances acoustiques
- Simuler la propagation du son vers les zones résidentielles

Contributions sonores de chaque source de bruit

- Identification des sources sonores à traiter en priorité (phase à venir)
- Définir les mesures d'atténuation (phase à venir)

Notion de base



- Le bruit est identifié par son **intensité** (niveau sonore) et sa **fréquence** (sons graves ou aigus)
- Unité de mesure de l'intensité du son : décibel (dB)
- Sensibilité de l'oreille humaine prise en compte à l'aide d'une pondération (**A**) : les sons graves sont moins bien perçus que les sons aigus
- Indicateur utilité : $L_{eq, 1h}$ en **dba**
- Bruit ambiant: ensemble des bruits incluant la source à l'étude (Usine)
- Bruit résiduel: ensemble des bruits sans la source à l'étude (Usine)

13

Notion de base



- Une augmentation de 3 dB correspond au double de la puissance mais est faiblement perceptible.
- Une augmentation de 10 dB correspond à la perception d'un bruit deux fois plus fort

14

Réglementations



- Ville de Contrecoeur aucun règlement concernant le bruit
- Note d'instruction 98-01 du MELCC



**40 dBA entre 19h et 7h
45 dBA entre 7h et 19h
(aux résidences)
Ou le bruit résiduel mesuré si plus élevé**

15

Mesure de bruit



- Mesure bruit ambiant (deux points de mesures sur 24h) :
 - Terrain vague, rue Louis-Fiset
 - Terrain vague rue Francois-Xavier-Malhiot.
- Mesure bruit résiduel (deux points de mesures sur 24h) :
 - 1781, rue Dozois;
 - 5773, rue Bourgchemin.
- Limites de bruit à respecter selon les critères de la NI 98-01 :
 - Terrain vague, rue Louis-Fiset (entre 150 et 250 m de l'autoroute)
46 dBA jour / 40 dBA nuit;
 - Terrain vague rue Francois-Xavier-Malhiot (entre 250 et 400 m de l'autoroute)
45 dBA jour / 40 dBA nuit.

16

Localisation des points de mesure



17

Puissance sonore des équipements



Équipement	Emplacement	Puissance acoustique (dBA) ^a
Ventilateur FS2309	Usine de réduction	117,5
Sortie FS2309 est		87,4
Sortie FS2309 ouest		108,0
Conduite FS2309 sud		110,3
Dépoussiéreur FS2437		100,5
Power stack A		118,3
Power stack B		120,9
Powerstack module 1		121,5
Cheminé réformeur		93,4
Conduit power stack B au sol		83,7
Cheminée powerstack B		83,9
Conduit power stack A au sol		88,8
Cheminée powerstack A		83,7
Conduite ouest Powerstack à 10 m		106,2
Conduite est Powerstack à 10 m		110,9
Conduite powerstack réformeur		97,9
Compresseur 2305 A		108,8
Compresseur 2305 B		107,7
Compresseur 2304A		109,1
Compresseur 2304B		109,1
Compresseur 2313		108,7
Conduit silencieux 2305A	103,8	
Conduit silencieux 2305B	101,5	
Conduit silencieux 2313	102,0	
Compresseur 1303	106,1	
Compresseur 1304	106,9	
Compresseur 1305	107,2	
Conduit silencieux 1305	111,6	
Conduit silencieux 1304	102,4	
Conduit silencieux 1303	105,9	
Conduit entre 1304 et 1305	102,9	

18

Puissance sonore des équipements



Sortie du dépollueur additif	Aciérie	106,0
Sortie du dépollueur aérien		117,5 ^b
Sortie du dépollueur à chaux		115,1
Moteur dépollu canopé 1		98,9
Moteur dépollu canopé 2		99,2
Moteur dépollu canopé 3		104,2
Conduit canopé		98,9
Moteur C1 RTD		103,8
Moteur C2 RTD		103,8
Moteur C3 RTD		104,0
Conduit RTD		93,3
Moteur 4 dépollu four poche		95,2
Moteur 1 dépollu four poche		103,5
Conduit dépollueur four poche (AB)		91,5
Conduit hotte de toit		91,4
Porte nord Four D et C		119,3
Dépollueur CD		108,1
Chargement et manipulation scorie		107,2
Alarme chargeur (scorie)		117,3
Compresseur 1303		106,1
Compresseur 1304		106,9
Compresseur 1305		107,2
Conduit silencieux 1305		111,6
Conduit silencieux 1304		102,4
Conduit silencieux 1303		105,9
Conduit entre 1304 et 1305		102,9
Alarme train		102,9

19

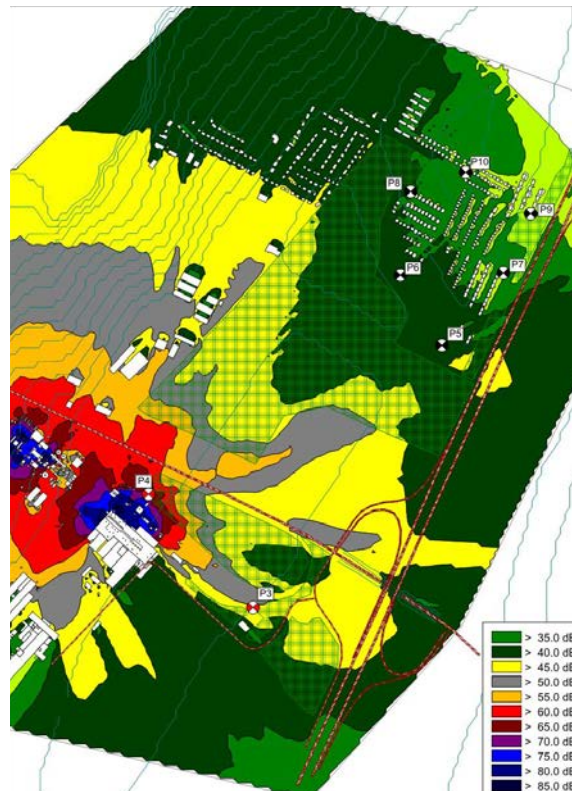
Simulation de la propagation sonore



- Calculs réalisés selon la norme ISO 9613, parties 1 et 2 intitulées « *Atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre* »
- Distance entre la source sonore et le point récepteur
- Absorption de l'air (effets météorologiques)
 - vent porteur de 5 m/s
 - température de 10 °C
 - humidité relative de 70 %
- Effets de sol
- Effets d'écrans (bâtiments, écrans, topographie)
- Réflexions

20

Propagation sonore



21

Niveaux sonores simulés



POINT RÉCEPTEUR	NIVEAU SONORE CALCULÉ DBA ^A				
	OPÉRATION NORMALE ET MANIPULATION SCORIE				
	L _{EQ} USINE	TERME CORRECTIF	L _{AR} USINE	LIMITE SONORE	CONFORMITÉ
P3	50	0	50	45	n.a. ^b
P4	71	0	71	45	n.a. ^b
P5	44	0	44	46	Oui
P6	43	0	43	45	Oui
P7	34	0	34	46	Oui
P8	41	0	41	45	Oui
P9	35	0	35	46	Oui
P10	38	0	38	45	Oui

22

Niveaux sonores simulés



POINT RÉCEPTEUR	NIVEAU SONORE CALCULÉ DBA ^A OPÉRATION NORMALE ET MANIPULATION SCORIE				
	L _{EQ} USINE	TERME CORRECTIF	L _{AR} USINE	LIMITE SONORE	CONFORMITÉ
P3	50	0	50	40	n.a. ^b
P4	71	0	71	40	n.a. ^b
P5	44	0	44	40	Non
P6	43	0	43	40	Non
P7	34	0	34	40	Oui
P8	41	0	41	40	Non
P9	35	0	35	40	Oui
P10	38	0	38	40	Oui

23



• Questions

24

Présentation du processus de production de l'acier



Rappel :

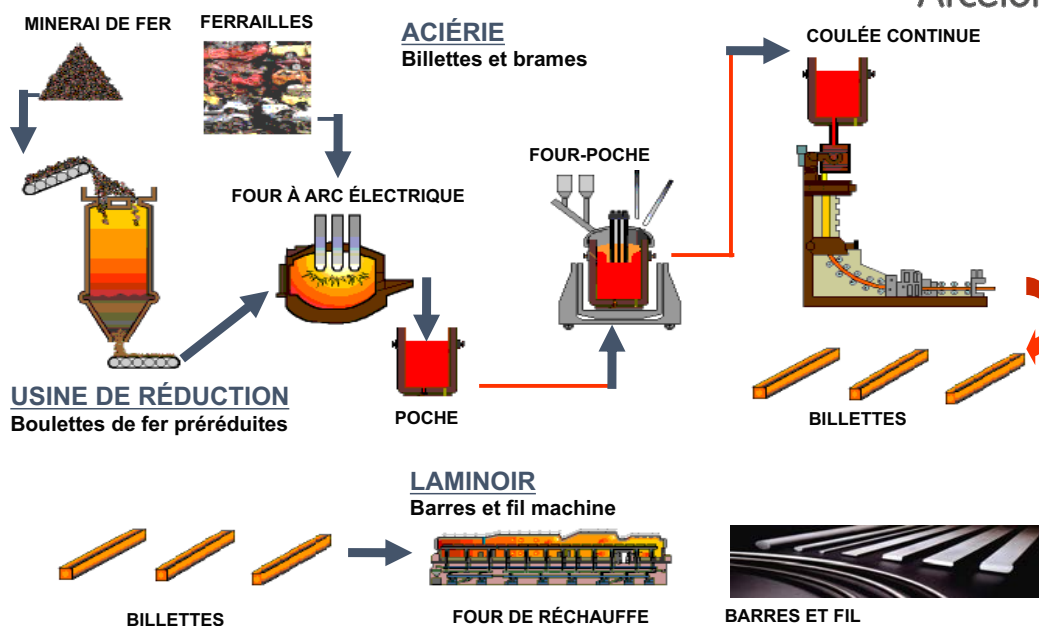
- Volonté du Comité de mieux comprendre le processus de production de l'acier (intrants, sous-produits, matières résiduelles, etc.)

Seront présentés :

- Intrants et extrants du processus
- Données sur les sous-produits et matières résiduelles générés

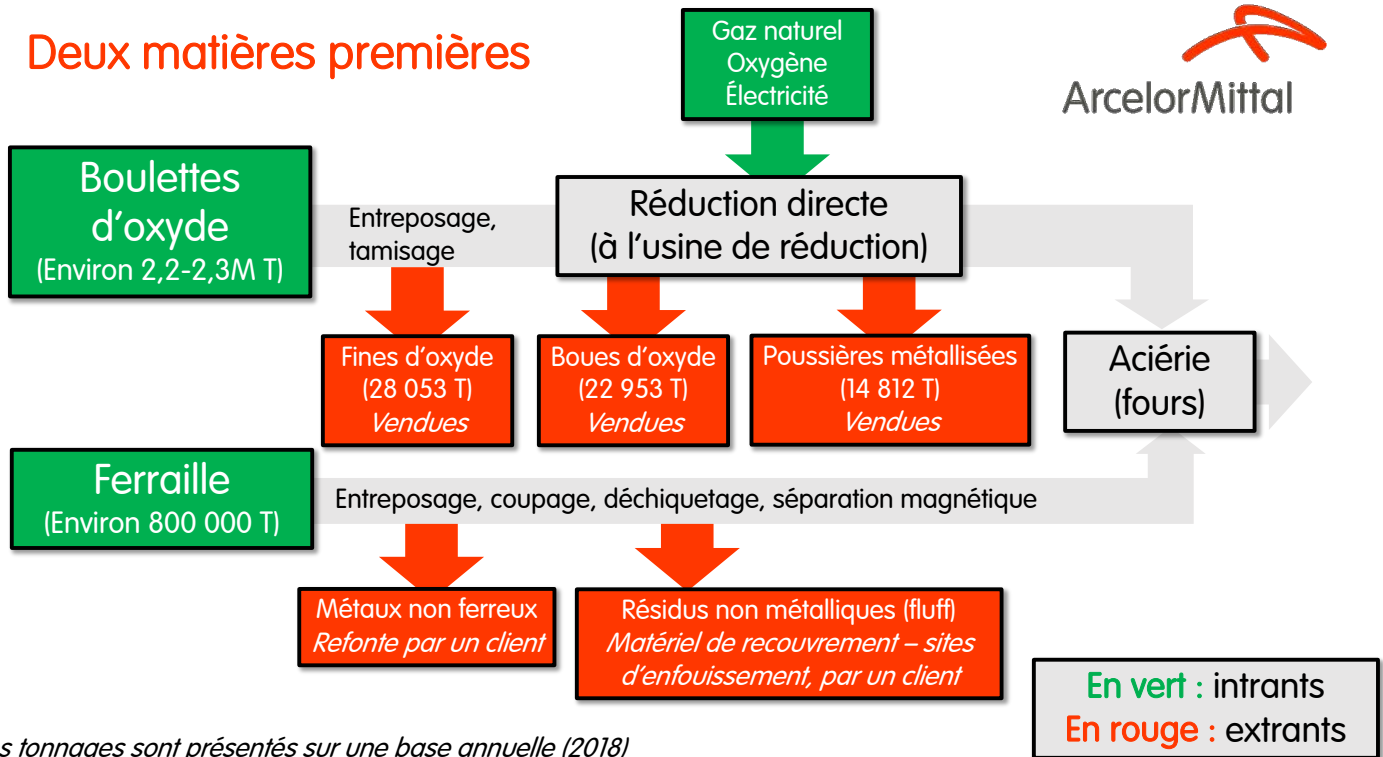
25

Procédé général de fabrication



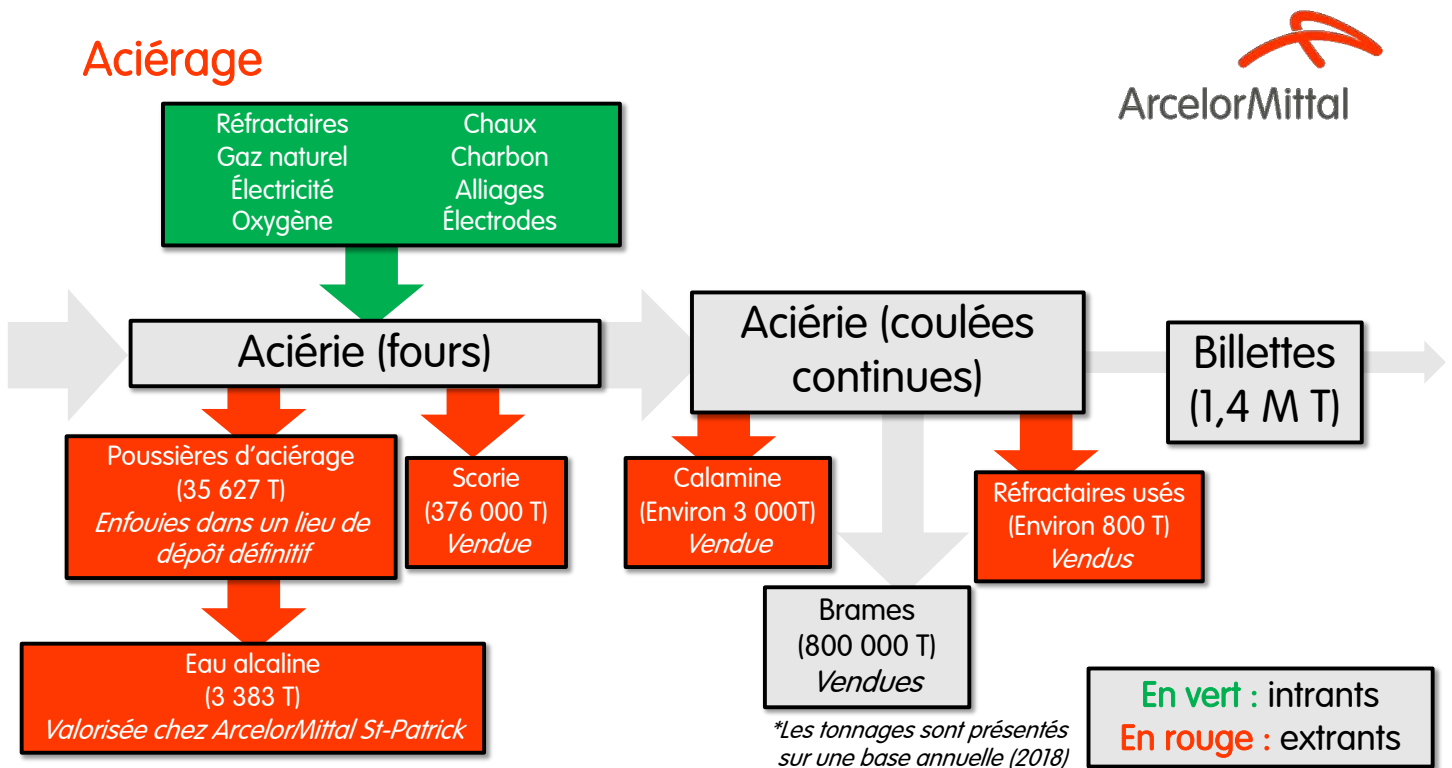
26

Deux matières premières



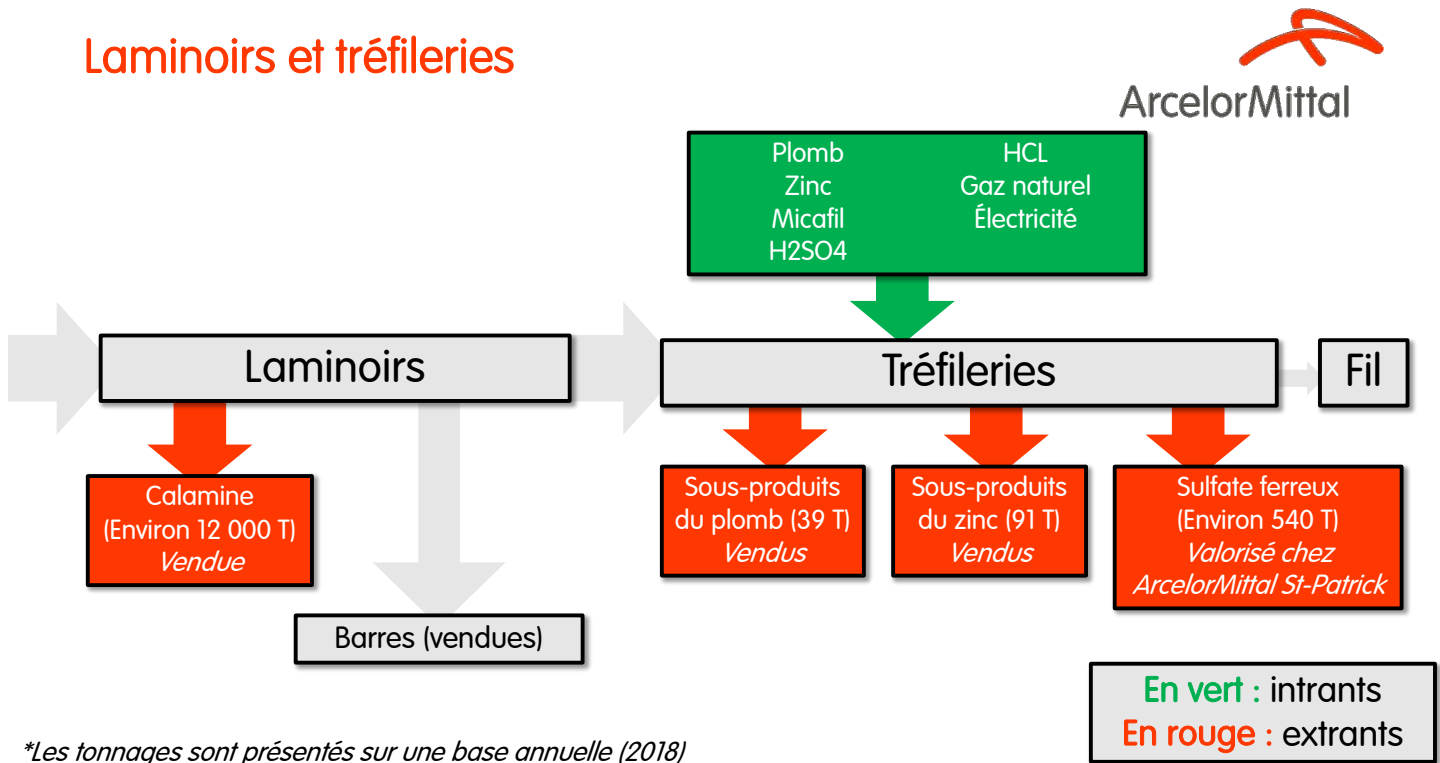
*Les tonnages sont présentés sur une base annuelle (2018)

Aciérage



*Les tonnages sont présentés sur une base annuelle (2018)

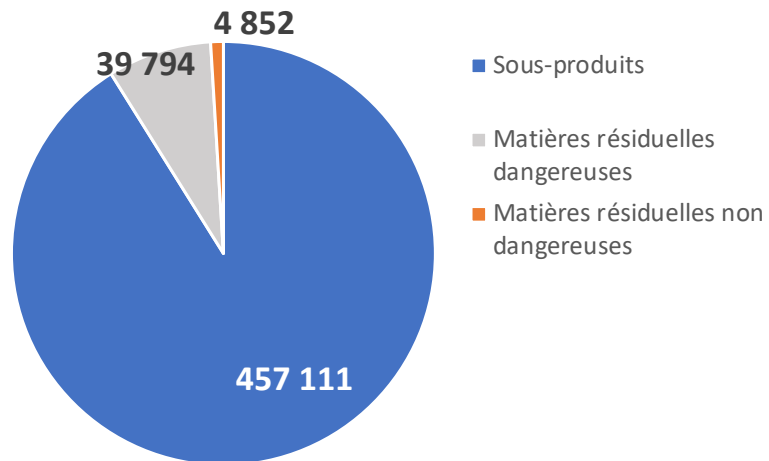
Laminoirs et tréfileries



Données sur les matières résiduelles et sous-produits générés

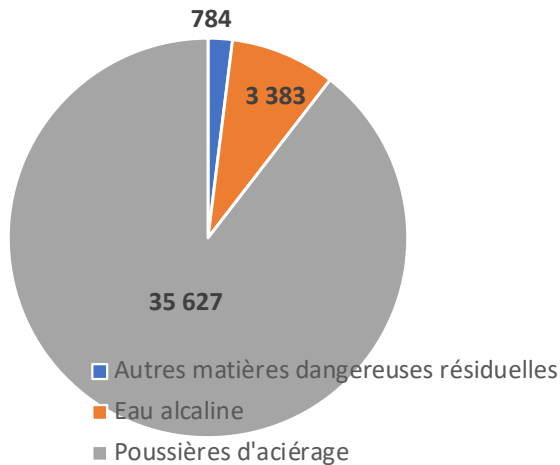


Matières résiduelles en 2018 (TM)

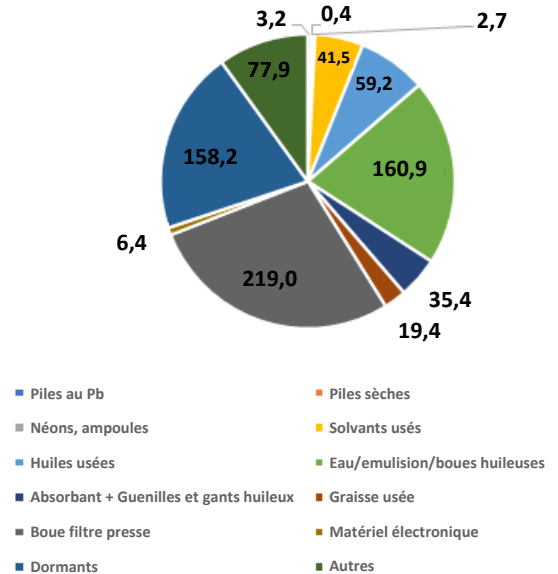


Données sur les matières résiduelles et sous-produits générés : matières dangereuses résiduelles

**Matières dangereuses résiduelles
TM (en 2018)**

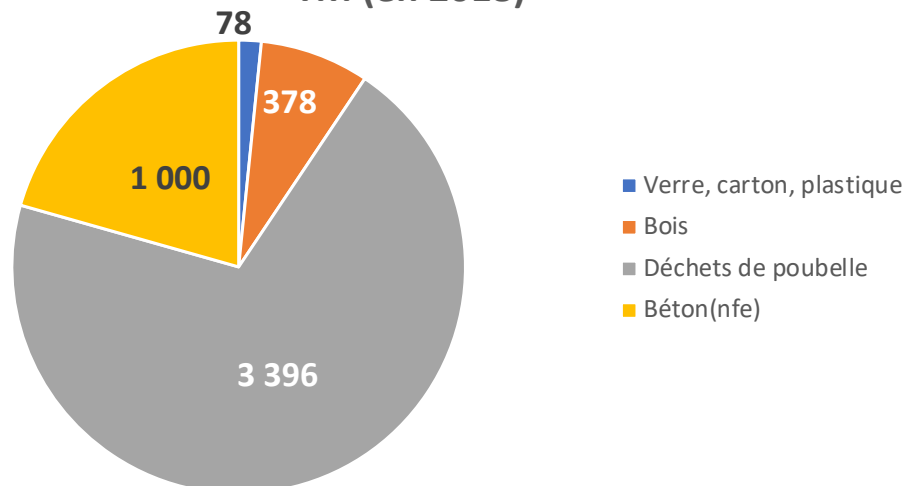


**Autres matières dangereuses résiduelles
(sans poussières d'aciérage, sans eau alcaline)**



Données sur les matières résiduelles et sous-produits générés : matières résiduelles non dangereuses

**Matières résiduelles non dangereuses
TM (en 2018)**



Point statutaire : suivi des projets



- Rappel : 3 projets d'investissement en cours pour améliorer la performance environnementale des installations



33

Point statutaire : suivi des projets



Remplacement des fours de réchauffe à Contrecoeur Est et Ouest

- Contrecoeur-Ouest : projet complété, premières billettes dans le nouveau four le 11 juillet dernier
- Contrecoeur-Est : le projet continue selon le rythme prévu, démarrage en fin 2019



Point statutaire : suivi des projets

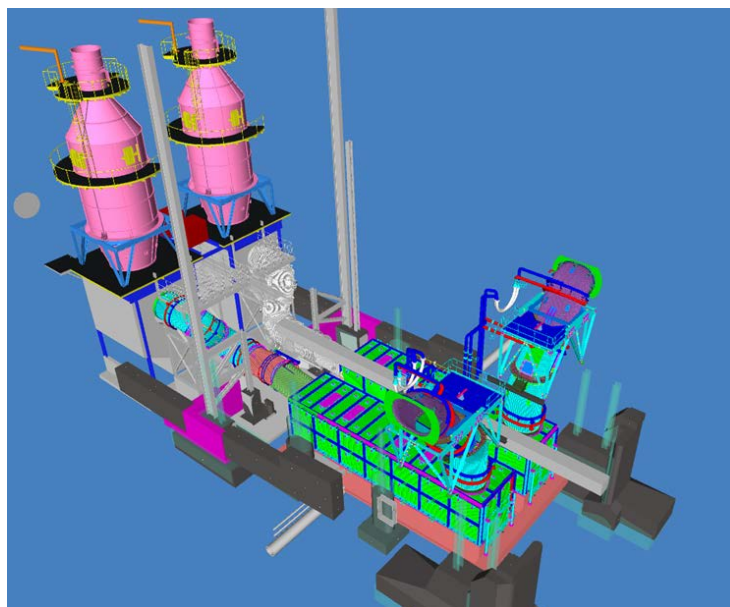
Construction d'une route reliant Contrecœur Est et Ouest

- Ensemble des autorisations environnementales obtenues
- Enfouissement de la conduite d'Énergir
- Ouverture officielle de la route à la mi-août
 - Rappel : jusqu'à 150 camions de moins par jour sur les routes



Point statutaire : suivi des projets

Système de gestion des poussières à Contrecœur-Est



Point statutaire : suivi des projets

Système de gestion des poussières à Contrecoeur-Est



Communications

- Mise en ligne de la nouvelle page Web « Comité de suivi » au début juillet
- Questions / commentaires?

Qui sommes-nous? Ce que nous faisons Responsabilité sociale Carrières Nouvelles et médias Vidéos

Produits longs Canada

Dernières nouvelles : Veuillez prendre connaissance du compte rendu de la rencontre du 3 avril 2019 dans la section Comptes rendus.

Comité de suivi avec le voisinage

La Ville de Contrecoeur constitue la principale communauté d'accueil d'ArcelorMittal puisqu'on y trouve la grande majorité de ses installations et de ses employés. Dans l'optique de cristalliser les occasions de dialogue entre la population et l'entreprise, ArcelorMittal Produits longs Canada a procédé à la mise en place d'un comité de suivi avec le voisinage à l'automne 2018. À titre de plus important employeur de la municipalité et dans un contexte d'évolution démographique, commerciale et industrielle à Contrecoeur, ce Comité se veut le porte-parole des attentes et des préoccupations de la communauté (citoyens et organismes) afin d'assurer une cohabitation harmonieuse.

La mise en place du Comité a été précédée de deux rencontres publiques à l'été et à l'automne 2018 qui ont permis à ArcelorMittal de mettre à jour la communauté sur ses projets, ses initiatives et ses mécanismes de communication, et de sonder l'intérêt envers la création d'un Comité. La proposition a été reçue favorablement.

MANDAT

Le mandat du Comité est de :

- Assurer un suivi régulier des activités et projets d'ArcelorMittal, notamment les démarches en cours pour améliorer la gestion environnementale
- Partager à ArcelorMittal les préoccupations et les enjeux de la population et des organisations de Contrecoeur en lien avec ses activités
- Formuler des suggestions sur les avenues à explorer pour favoriser la bonne cohabitation des activités d'ArcelorMittal
- Assurer un suivi de la gestion des plaintes par ArcelorMittal

RÔLES DES MEMBRES

Le rôle des membres du Comité est de :

- Participer de façon volontaire et active aux travaux du Comité
- Prendre connaissance de la documentation relative aux travaux du Comité
- Formuler des questions, opinions et suggestions Partager avec ArcelorMittal les préoccupations du milieu
- Respecter les règles de fonctionnement adoptées par consensus

Suivi des plaintes



- 1 plainte enregistrée au cours du dernier trimestre

Date	Secteur/quartier	Nature de la plainte	Suivi réalisé
31 mars	Indéterminé	<ul style="list-style-type: none">• Préoccupation quant au bruit semblant être généré par les usines• Questionnement sur les poussières et le nettoyage des habitations	<p>Courriel envoyé le 1er avril 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Précisions demandées sur la localisation de la plainte et la provenance des bruits• Mention des gestes posés depuis quelque temps pour atténuer l'impact sonore : silencieux sur les cheminées de l'usine de réduction, modification des alarmes de recul, étude de bruit en cours• Mention qu'à notre connaissance, aucune entreprise n'offre de compensation pour le nettoyage des habitations à Contrecœur• Présentation du comité et invitation à y assister <p>Aucune suite.</p>

39

Varia



- Rencontre de travail exploratoire – industriels de Contrecœur

40

Tour de table



- Vos impressions sur le contenu et le déroulement de la rencontre?

41

Prochaine rencontre



- Objectif de tenir cette rencontre à l'automne 2019
- Visite extérieure des installations
- Bilan des GES
- Autres thématiques : à définir en fonction de la disponibilité de l'information

42